

Réunion : 13 mars 2024 Varennes-Vauzelles

Présidence : Mme Françoise VALLET

Membres présents : Mme OSBERY, MM. ALDAX, BERFORINI, BUCHETON

Membre en visio : M. NOGUES

Membre invité en visio : M. PINGUET

1. POINT FINANCIER

La Trésorière établit un point sur la situation financière des clubs en retard de paiement malgré plusieurs relances. Le relevé de compte de fin octobre du club de TANNAY n'a pas été payé dans les 30 jours. Un courriel a été envoyé pour avertir puis une deuxième relance par envoi en recommandé. A ce jour, dix jours après réception de ce recommandé, aucun règlement ni prise de contact de la part de ce club. Il est donc demandé au Bureau du Comité de Direction de se saisir de ce dossier.

Le Bureau conformément au règlement des dispositions financières du District (annuaire page 149 Relevés de compte) statue :

- Pour le club de JS TANNAY :

Ce club n'est pas à jour du règlement de 325,66 € correspondant au relevé de compte d'Octobre. Une première relance a été notifiée en date du 23 Janvier puis une seconde en recommandé à la date du 27 Février informant le club que sans régularisation dans les dix jours, une saisie du dossier par le Bureau du Comité de Direction sera effectuée.

Cette période de dix jours est aujourd'hui dépassée, en conséquence **le Bureau prononce comme sanction une mise hors compétition de la Coupe de l'Amitié (article 200 des RG de la FFF).**

Date de décision : 13/03/2024

Le Bureau précise qu'il accorde au club de TANNAY un délai pour paiement jusqu'au 20 Mars 2024. Passé cette date, la sanction sera effective.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Il est précisé au club que ces sanctions ne concernent que le premier relevé de 325€ et que la même procédure avec des sanctions plus sévères s'appliqueront s'il y a retard de paiement pour le deuxième relevé.

Nous rappelons également au club de TANNAY qu'il peut prendre contact avec le District pour un éventuel aménagement du règlement de cette dette.

2. PLANNING FINALES DE COUPES

Michel PINGUET, Président de la Commission des Coupes, expose le nouveau planning des 2 journées de finales de Coupes qui auront lieu les 15 et 16 juin.

Après échanges, le bureau valide le planning des 2 journées.

Une finale consolante féminine est envisagée sous réserve de solutionner avec le club de La Machine le problème des vestiaires.

3. DOSSIERS DE SUBVENTION

La DRAJES et le Conseil Régional ont lancé un appel à projets dans le cadre des JOP 2024.

Il est décidé de déposer 3 dossiers de demandes de subventions en lien avec différentes actions organisées par le District sur cette fin de saison :

- Festipouss (18 mai 2024) : cette journée sera organisée sur le thème des JOP 2024, le tout dans un cadre festif et à destination des licenciés U11 du département.
Il est acté le dépôt d'un dossier de demande de subvention (2000€) auprès du Conseil Régional dans le cadre de leur appel à projet.
- Rassemblement des Sections Sportives (5 juin 2024) : cette journée durant laquelle seront rassemblées les sections sportives et classes à horaires aménagés sera également placée sous le thème des Jeux Olympiques et Paralympiques notamment par le biais d'ateliers festifs autour de l'esprit sportif et de la tolérance des différents handicaps.
Pour cette action, les membres décident de solliciter le Conseil Régional (1500€) et également la DRAJES (2000€) en déposant un dossier de demande de subvention auprès de chacun de ces organismes.

Ces décisions sont adoptées à l'unanimité des membres présents.

4. QUESTIONS DIVERSES

Finales OPEN FUTNET - FOOT GOLF Participation District édition 2024 : une réponse a été faite à la Ligue BFC.

NARCY : invitation à une réunion du CD du club le lundi 18 mars 2024. La Présidente étant indisponible, ce sont Messieurs Alain ALDAX et Alain BUCHETON qui représenteront le District.

La Présidente du District : Françoise VALLET

Le Secrétaire de séance : Alain ALDAX

